

SOS LN 101/11

3726

(1965-46, 51, 53)

Reconstruction de la gare de Chateauroux

	C.A.	24.10.45	20	V	1°
Lettre S.N.C.F. au M.T.P.		26.10.45			
	Arrêté	14. 6.46	(J.O.	23. 6.46)	
	C.A.	7. 2.51	12	VII	2°
Lettre S.N.C.F. au M.T.P.		13. 3.51			
	C.A.	25. 3.53	14	VIII	b)

Reconstruction de la gare de Châteauroux.-

25 mars 1953

3726

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 25 mars 1953

P.14

VIII - Questions diverses

b) Suite donnée par l'Administration Supérieure
aux projets approuvés par le Conseil.

M. LE PRESIDENT fait connaître que , par dépêches du 14 mars
1953, M. le Ministre a approuvé;

- le projet de reconstruction de la gare de Chateauroux
(programme réduit) que le Conseil avait lui-même approuvé
le 7 février 1951.

.....

3726

SOCIETE NATIONALE DES CHERMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

Paris, le 13 février 1951

D 3300/6

C O P I E

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en deux exemplaires, un projet relatif à la reconstruction des installations de la gare de Châteauroux.

Ce projet annule et remplace celui qui vous a été présenté le 26 octobre 1945 et pour lequel l'autorisation d'exécuter d'urgence a été accordée le 8 décembre 1945.

L'exécution en sera poursuivie dans la mesure où des crédits pourront être prévus à cet effet dans nos budgets de reconstruction.

Je vous serais obligé de bien vouloir, après décision, me retourner un exemplaire du projet.

Veuillez agréer,

Le Président du Conseil d'Administration,

Pierre TISSIER.

Monsieur le Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme.

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 7 février 1951

p.12

VII - Projets et questions techniques

2°) Reconstruction de la gare de Châteauroux (programme réduit)

Sur le rapport de M. PORCHEZ et après un échange de vues auquel prennent part M. LE PRESIDENT, M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT et M. PORCHEZ, le Conseil approuve le projet.

VII/
rb.
2

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

8611/51

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

M. ell Bichoffe

Le 27 JANV 1951

N O T E

pour Messieurs les Membres du Conseil d'Administration
au sujet de la reconstruction de la gare de CHATEAUROUX
(programme réduit)

--:--:--:--

Dans sa séance du 24 Octobre 1945, le Conseil d'Administration a bien voulu approuver le projet de reconstruction des installations de la gare de CHATEAUROUX, gravement endommagées au cours des événements de 1944 (croquis n°1).

En plus de la remise en état des installations détruites, les dispositions du projet initial prévoient (croquis n°2):

1°) Une amélioration des installations voyageurs, comportant, en particulier :

- une modification des dispositions intérieures du Bâtiment des voyageurs et son allongement côté Sud;
- la suppression du hall abritant les quais, en grande partie détruit et son remplacement par des abris-parapluie;
- l'amélioration du tracé des voies et l'élargissement des quais à voyageurs permettant la construction d'un passage souterrain.

2°) Une amélioration des installations marchandises, comprenant :

- la reconstruction des bureaux;
- la reconstruction en un seul bâtiment des halles détruites et leur aménagement intérieur permettant le regroupement en un seul chantier des trafics de régime accéléré et de régime ordinaire;
- la construction de lavabos-vestiaires;
- l'agrandissement de la cour de débord, entraînant l'extension du quai militaire et du faisceau de classement de régime ordinaire existants à BITRAY (à 1,5 km au Nord)
- la construction de bâtiments pour divers services, destinés à regrouper les services annexes logés avant la guerre dans des locaux dispersés, détruits par les bombardements;
- enfin, le report à BITRAY du chantier d'entretien des wagons.

Une partie des travaux a été exécutée, en particulier :

- l'amélioration des installations marchandises, la reconstruction des halles et la construction des lavabos-vestiaires;
- l'extension du faisceau de régime ordinaire de BITRAY
- la construction d'un bâtiment pour foyer dortoir pour les agents des trains et d'un logement pour le chef de gare qui, dans le projet initial, était prévu dans le bâtiment des voyageurs;
- le report à BITRAY du chantier d'entretien des wagons.

+

+ +

Nous nous proposons d'abandonner l'agrandissement de la cour de débord - qui n'est pas indispensable dans l'état actuel du trafic - et de ne pas modifier les quais militaires.

De plus la disposition des voies envisagées dans la traversée de la gare a été très simplifiée et la solution ainsi prévue, tout en présentant une sensible amélioration du tracé, par rapport à la situation actuelle, est moins onéreuse que la solution prévue au projet initial.

La construction du passage souterrain, qui restera possible par suite de l'élargissement des quais bordant les voies jumelées, a été distraite du projet de reconstruction.

Les améliorations qui restent à réaliser (croquis n°3 gros traits) outre l'aménagement intérieur de l'ancienne halle des messageries, la construction d'un bureau de trafic et d'un bâtiment pour services divers, consistent essentiellement en une amélioration des dispositions du bâtiment des voyageurs, qui sera allongé de 24 m. Cette extension, en améliorant le service des bagages et la circulation des voyageurs, facilitera les relations avec la gare routière que la chambre de Commerce de CHATEAUROUX se propose d'édifier en bordure de la cour des voyageurs.

+

+ +

Le montant total du projet réduit est évalué à 192 MF dont 103 MF correspondent aux travaux exécutés au 1er Juillet 1950 et 89 MF (aux prix de Janvier 1950) pour les travaux restant à faire.

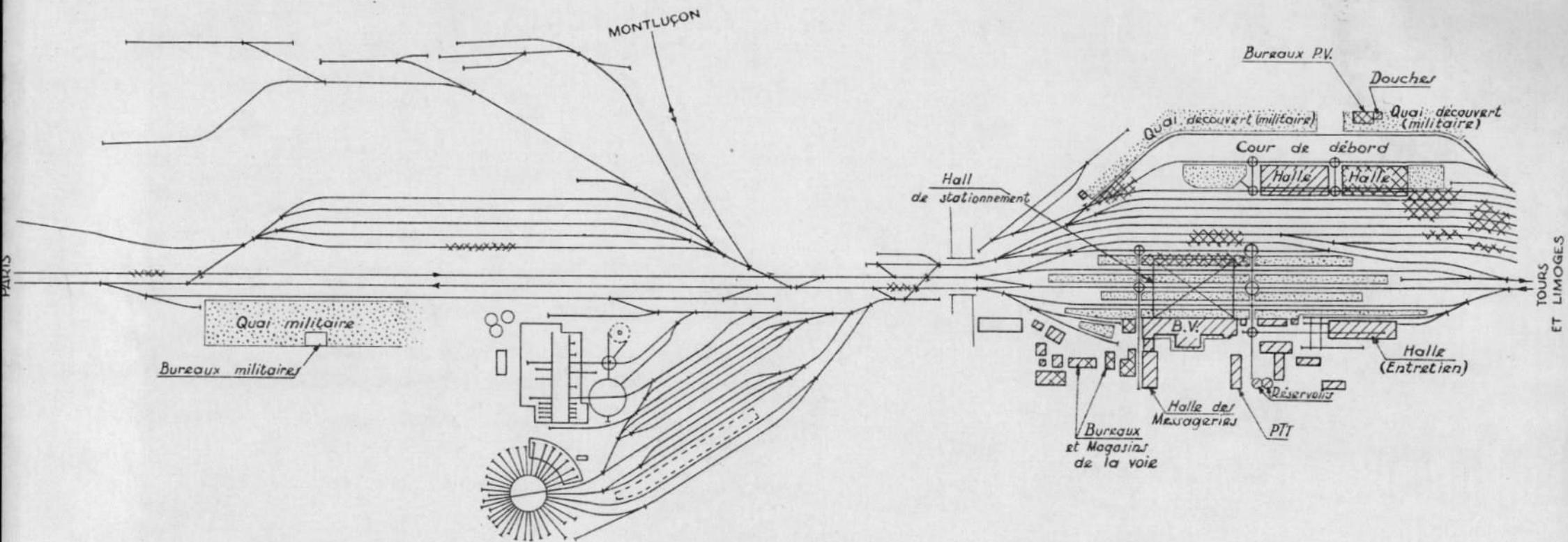
Il est demandé à Messieurs les Membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver le présent projet.

Le Directeur
Chef du Service technique
des installations fixes

Révisé

CHÂTEAUROUX - BITRAY

CHÂTEAUROUX - GARE



LIGNE D'ORLÉANS À SAINCAIZE ET À CHÂTEAUROUX

GARE DE CHÂTEAUROUX

CROQUIS N°1
DESTRUCTIONS

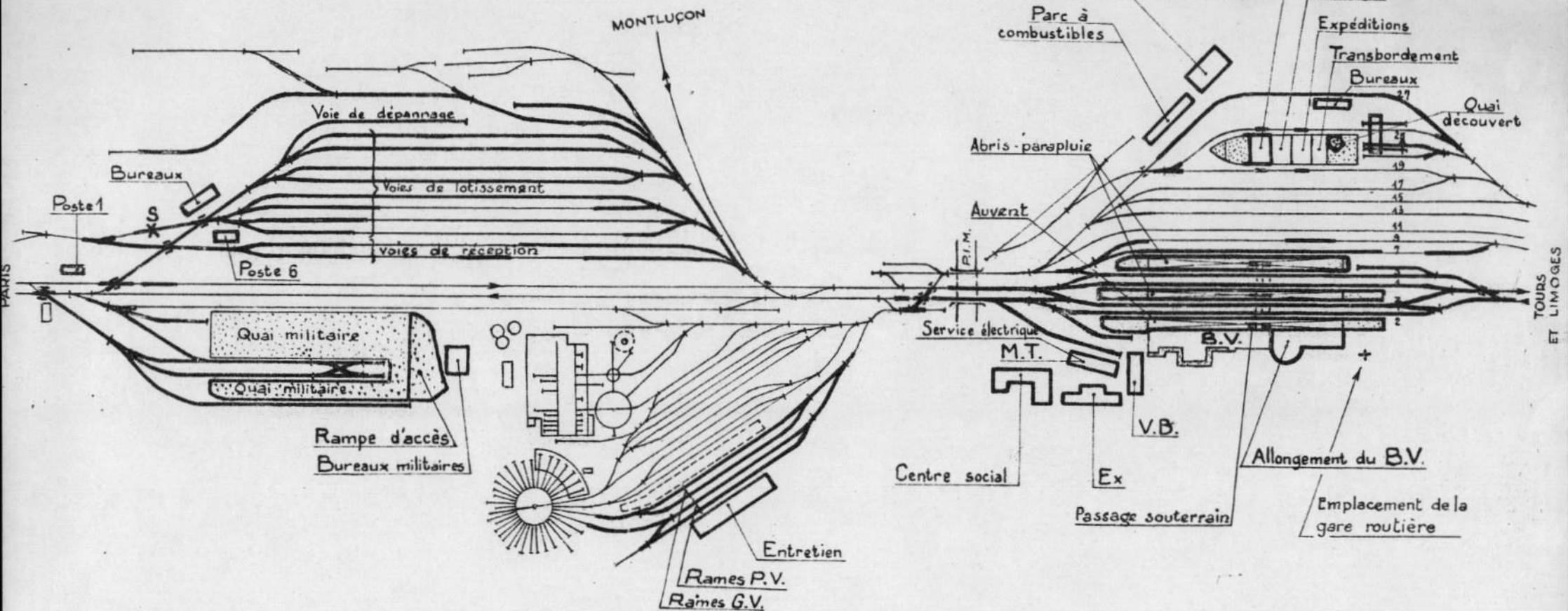
LÉGENDE

////// Installations partiellement détruites

XXXX Installations totalement détruites

CHATEAUROUX - BITRAY
CHANTIER RO

CHATEAUROUX - GARE



LIGNE D'ORLÉANS À SAINCAIZE ET À CHATEAUROUX

GARE DE CHATEAUROUX

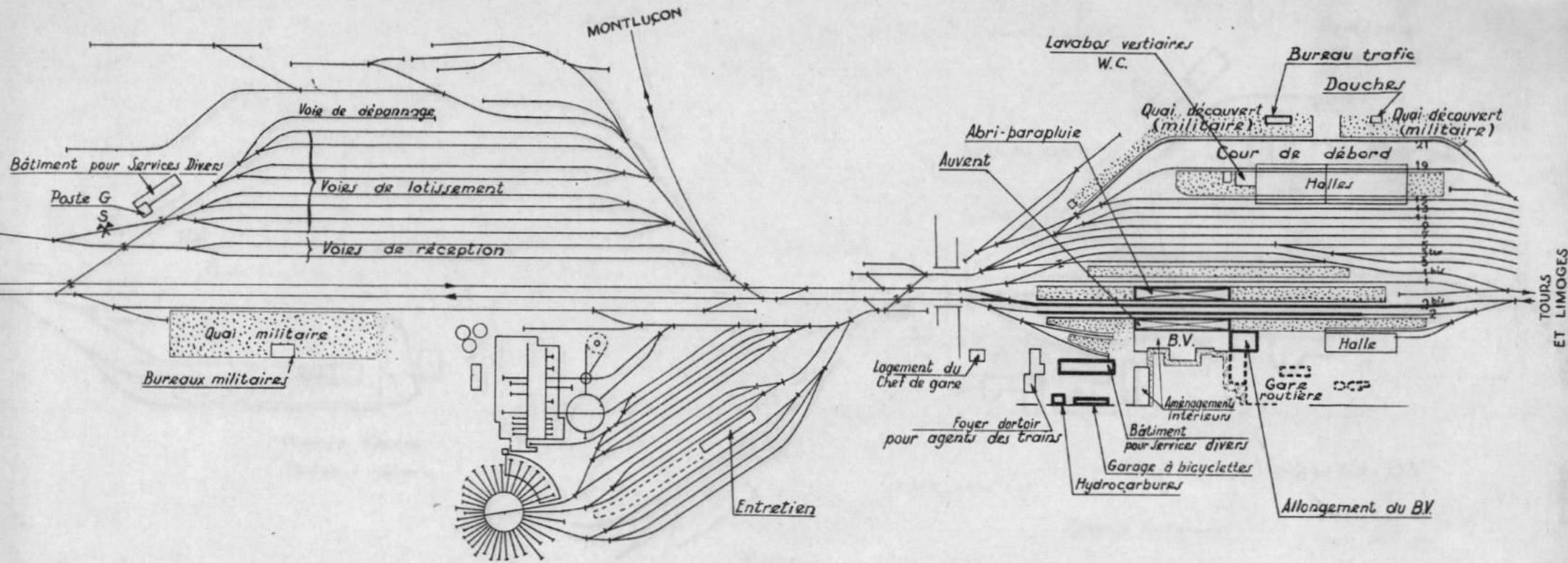
CROQUIS N°2
PREMIER PROJET

LÉGENDE

- Installations projetées
- Installations existantes et non remaniées

CHÂTEAUROUX - BITRAY
CHANTIER DE RÉGIME ORDINAIRE

CHÂTEAUROUX - GARE



LIGNE D'ORLÉANS À SAINCAIZE ET À CHÂTEAUROUX

GARE DE CHÂTEAUROUX

CROQUIS N°3
PROJET RÉDUIT

LÉGENDE

— Travaux restant à exécuter

Extrait du Journal Officiel

Lois et décrets du 23 juin 1946

Arrêté du 14 juin 1946 déclarant d'utilité publique des travaux à effectuer par la S.N.C.F. dans trente-neuf départements

Le ministre des travaux publics et des transports, le ministre de l'économie nationale et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret du 30 octobre 1935 relatif à l'expropriation et à l'occupation temporaire des propriétés nécessaires aux travaux militaires;

Vu la loi validée du 11 octobre 1940, modifiée par les art. 56 à 58 de l'acte dit loi du 31 décembre 1942 portant fixation du budget pour l'exercice 1943, tendant à simplifier les procédures d'expropriation pour l'exécution d'urgence de travaux destinés à lutter contre le chômage;

Vu l'ordonnance n° 45-2492 du 24 octobre 1945 relative à la simplification de la procédure d'expropriation en cas d'urgence;

Vu le décret n° 46-143 du 20 janvier 1946 portant règlement d'administration publique, relatif aux conditions d'application de la loi validée du 11 octobre 1940;

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports et après avis de la commission de contrôle des opérations immobilières poursuivies par les services publics ou d'intérêt public,

Arrêtent :

Art. 1er - Sont déclarés d'utilité publique et urgents les travaux énumérés ci-après, entraînant des acquisitions de terrains, des modifications aux chemins et aux cours d'eau et faisant partie de ceux qui figurent dans les programmes de la S.N.C.F., actuellement en cours de réalisation (programme de reconstruction, programme quinquennal, programme spécial d'équipement, programme normal de travaux complémentaires) :

Désignation des travaux	Communes	Départements
Région Sud-Ouest		
CHATEAUROUX-BITRAY - Reconstruction des installations de la gare - Création d'une gare routière et organisation des transports de régime accéléré	Chateauroux	Indre

Art. 2 - Il sera procédé à l'acquisition des terrains nécessaires à l'exécution des travaux en se conformant aux dispositions du décret-

loi du 30 octobre 1935 et de l'acte dit loi du 11 octobre 1940. La commission de contrôle des opérations immobilières poursuivies par les services publics ou d'intérêt public devra être consultée pour toutes les expropriations particulières entrant dans sa compétence.

Art. 3 - Les préfets de l'Indre, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1946.

Le ministre des travaux publics
et des transports,

Jules MGH.

Pour le ministre de l'économie nationale,
le chef de cabinet,

Georges REBER.

Pour le ministre de la reconstruction
et de l'urbanisme,
le directeur du cabinet,

Jacques-Auguste MEAUDRE de SUGNY.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

COPIE

Paris, le 26 octobre 1945

D 3300/6

Comme suite à la décision
du Conseil du 24 octobre 1945

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en 2 exemplaires, le projet de reconstruction des installations, de remaniement du B.V. avec incorporation partielle de la gare routière et d'installations pour les transports de régime accéléré à réaliser à la gare de Châteauroux.

Ce projet figure au programme ordinaire des Travaux Complémentaires de l'exercice 1945, sous la rubrique "Amélioration d'installations connexes de la reconstruction".

Je vous serais obligé de bien vouloir, après décision, me renvoyer un exemplaire du dit projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration
signé : FOURNIER.

Monsieur le Ministre des Travaux Publics et des Transports.

24 octobre 1945

37 26

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 24 octobre 1945

QUESTION V - Projets

1°) Projets de reconstruction :

- Gare de Châteauroux.

M. LEMAIRE, après avoir rappelé les dommages subis par la gare en 1944 du fait des bombardements, indique que Châteauroux sera gare-centre dans le nouveau régime de trafic accéléré, ce qui justifie diverses améliorations.

Outre un aménagement du bâtiment voyageurs et la création d'une gare routière, il serait procédé à un remaniement des installations marchandises P.V. destiné à leur permettre d'absorber la totalité du trafic de détail, le triage des trains du trafic ordinaire étant reporté au faisceau de Bitray. A cet effet, la halle arrivée serait reconstruite à son emplacement ancien et réunie à la halle départ, de manière à former une halle unique pour les arrivages, expéditions et transbordements. La cour de débord serait élargie.

Le chantier de Bitray serait doté de 8 voies de triage, au lieu de 5 actuellement, avec une bosse de débranchement. Deux voies de garage de 750 m. seraient établies en bordure du chantier actuel.

La dépense est évaluée à 120 M.

Le Conseil approuve le projet.

SOUSIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

- . N O T E . -

pour MM. les Membres du Conseil d'Administration au sujet de la reconstruction de la gare de Châteauroux comprenant le remaniement du B.V. avec incorporation partielle de la gare routière et les installations pour les transports du régime accéléré.

Paris, le 15 OCT 1945

La gare de Châteauroux a été fortement touchée par le bombardement du 17 Juillet 1944. Les destructions ont porté notamment sur :

- la bâtiment voyageur dont le gros oeuvre subsiste mais dont les installations intérieures sont gravement endommagées;
- la hall protégeant les voies voyageurs, détruit aux trois quarts;
- la halle P.V. arrivée, totalement détruite ;
- les bureaux P.V. totalement détruits.

L'importance des dégâts nécessite d'entreprendre des travaux à bref délai.

A l'occasion de ces travaux seront améliorées les installations voyageurs très insuffisantes depuis longtemps et nos projets tiendront compte de l'édification d'une gare routière sur nos emprises.

De plus, dans la nouvelle organisation des transports qui comporte la fusion des trafics de détail G.V. et P.V. la gare de Châteauroux sera centre de zone pour les marchandises du régime accéléré. Les installations G.V. étant trop exigües et inextensibles ne permettent pas de réaliser la fusion des trafics ; les installations P.V. seront donc remaniées pour leur permettre d'absorber la totalité du trafic de détail. Le triage des trains du trafic ordinaire sera reporté au faisceau de Bitray, afin de dégager les voies locales pour le service des trains de trafic accéléré.

I - Bâtiment voyageurs et gare routière.

La salle des pas perdus sera dégagée par report du service des bagages au départ dans un local spécial à côté des bagages à l'arrivée.

à l'emplacement des actuelles salles d'attente. Ces dernières seront reportées au delà de la sortie. La hauteur du vestibule sera augmentée par incorporation d'une partie du 1er étage.

D'autre part, le projet de gare routière à édifier à proximité de notre B.V. sur un terrain actuellement occupé par divers services et l'Entretien, a été mis au point en accord avec la Chambre de Commerce de Châteauroux. Les deux projets du B.V. et de la gare routière ont été étudiés de manière à donner un caractère architectural à l'ensemble.

Les services divers seront logés dans des bâtiments à construire à l'emplacement des Messageries. L'Entretien sera reporté au dépôt.

II- Installations pour le trafic accéléré.

La halle arrivées, détruite, sera reconstruite à son emplacement ancien et réunie à la halle départ, après suppression d'une transversale de plaques et démolition de bureaux désaffectés. La cour de débord sera élargie par suppression des quais militaires qui seront reportés à Bitray avec l'accord des Autorités militaires et déplacement vers la limite de nos emprises de la voie de débord. Le bureau P.V. sera reconstruit dans la cour des Marchandises.

III - Chantier de Bitray.

Le triage des wagons du régime ordinaire sera reporté au chantier de Bitray. Celui-ci comprendra 8 voies de triage au lieu des 5 voies actuelles et une petite voie de dépannage, avec une bosse de débranchement. Deux voies de garage de 750m de longueur utile y ont été prévues. Un bâtiment pour les services du mouvement sera construit à proximité de la bosse.

IV - L'ensemble des installations nouvelles sera électrifié

V - Les dépenses à engager pour l'ensemble des travaux sont évaluées à 120 millions.

Des propositions seront adressées ultérieurement sur la ventilation des dépenses entre les comptes R et T.C.

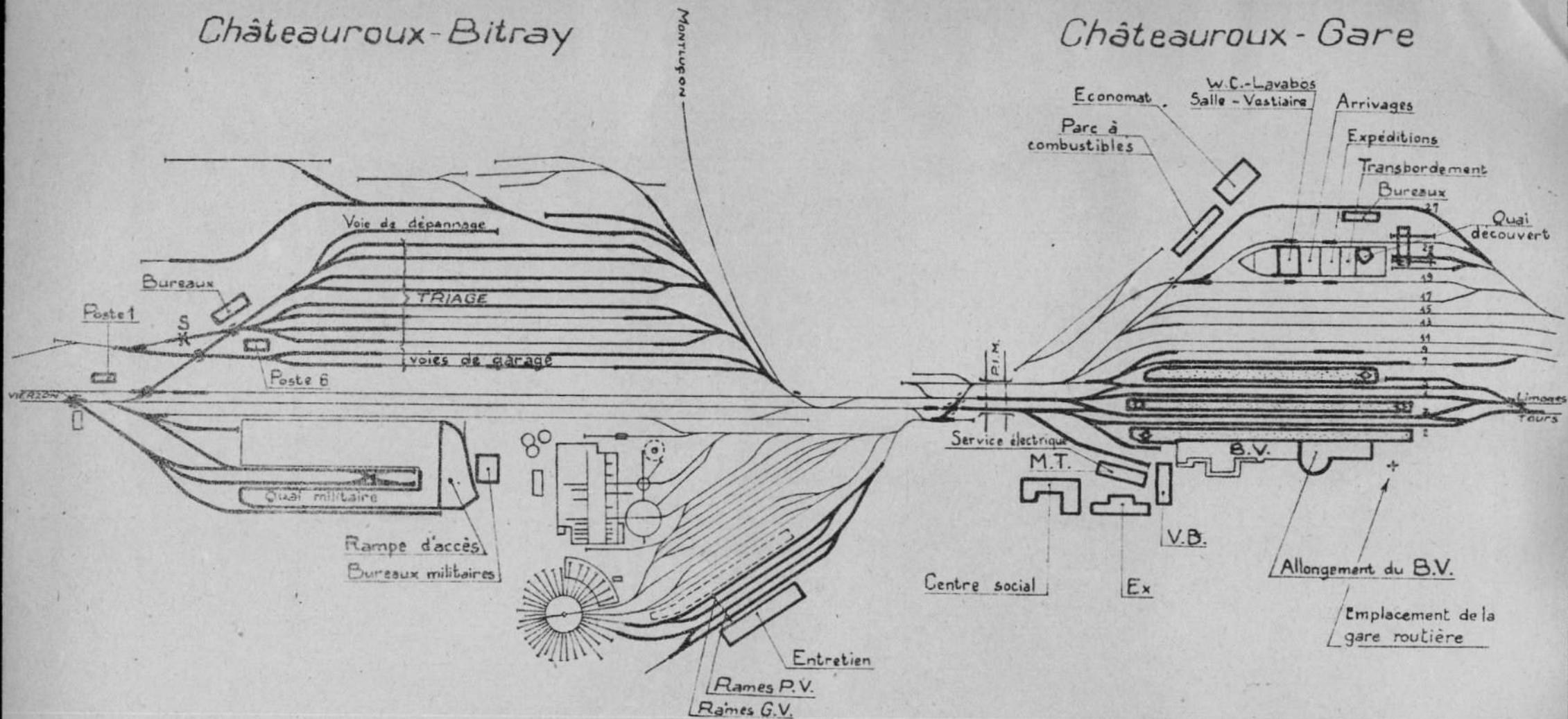
Il est demandé à MM. les Membres du Conseil d'Administration d'approuver le présent projet.

Le Directeur du Service Central des
Installations Fixes et de la Construction.

R. Léon

Châteauroux - Bitray

Châteauroux - Gare



Ligne d'Orléans à Châteauroux

Gare de Châteauroux

Reconstruction des installations

Remaniement du BV avec incorporation partielle de la gare routière

Installations pour les transports du régime accéléré

Légende

- Installations projetées
- Installations existantes et non remaniées